

ARRETE PORTANT PERMISSION DE VOIRIE

Objet : Route barrée passage des Fosses Blondin et rue du Plessis Guéry

Le Maire de la Commune de Le PALLET,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, signalisation temporaire approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992 complétée par l'arrêté du 31 juillet 2002,

Vu la demande d'arrêt de circulation en date du 27 mai 2025 de l'entreprise SPIE CITYNETWORK, rue de la Forêt 44140 LE BIGNON, pour ENEDIS, sur le passage des Fosses Blondin et la rue du Plessis Guéry, à Le Pallet,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité du passage sur les voies publiques quelles qu'elles soient, et quelle qu'en soit la nature, à l'intérieur de l'agglomération et en dehors de cette agglomération.

ARRETE

ARTICLE 1 : L'entreprise SPIE CITYNETWORK est autorisée à occuper le domaine public **le Lundi 16 juin 2025 et ce pour 05 jours**, afin d'effectuer une dépose de support béton électrique, **situé sur le passage des Fosses Blondin et sur la rue du Plessis Guéry à Le Pallet.**

A cette occasion, la circulation de tous les véhicules sera interdite, une déviation sera mise en place par l'entreprise.

Le stationnement et l'accès aux piétons seront interdits au droit du chantier.

ARTICLE 2 : Les dispositions du présent arrêté seront portées à la connaissance des usagers de la route au moyen de signaux réglementaires définis par l'Instruction Générale sur la signalisation routière.

ARTICLE 3 : La pose et la dépose de la signalisation seront à la charge et sous la responsabilité de l'entreprise SPIE CITYNETWORK.

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera poursuivie conformément aux règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié en Mairie et affiché sur les panneaux de signalisation.

ARTICLE 6 : Madame la Directrice Générale des Services de la commune de Le Pallet, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de VALLET sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire
et publié le

28 MAI 2025

Au Pallet, le 27 mai 2025

Po/Le Maire,

L'adjoint à l'urbanisme et à la voirie,



Xavier RINEAU

